

LE PRESIDENT DU CONSEIL  
CHEF DU GOUVERNEMENT DU DAHOMEYSOMMAIRE :

## Nomination.-

- Présenté par VU la Constitution du II Janvier 1964 ;  
le Directeur VU le Décret n°68/PR/SGG du 27 Septembre 1965 portant formation du  
du Personnel, VU le Décret n°64-54/PC/SGG. du 2 Mai 1964 fixant les attribu-  
tions des Membres du Gouvernement ;  
VU la Loi n°59-21/ALD. du 31 Août 1959 portant statut général  
de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont  
modifiée ;  
VU le Décret n°59-218 du 15 Décembre 1959 portant modalités  
communes d'application du statut général de la Fonction  
Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifié ;  
VU le Décret n°59-222 du 15 Décembre 1959 portant règlement  
sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels  
divers alloués aux fonctionnaires des Administrations et  
Etablissements Publics de l'Etat et les actes qui l'ont  
modifié ;  
VU le Décret n°61-352/PR-MFPT. du 16 Novembre 1961 portant  
statuts particuliers des Corps du Personnel du Cadre des  
Eaux et Forêts ;  
VU la Demande de nomination dans le Corps des Officiers-  
Ingénieurs des Eaux et Forêts, formulée par M. AISSY ;  
VU la lettre n°1022/MDRC/CAB. du 17 Septembre 1965 du Ministre  
du Développement Rural et de la Coopération,

VU :  
LE CONTRÔLEUR  
FINANCIER,

C. MIDAHOEN.

## D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Conformément aux dispositions de l'article 68  
du décret n°61-352/PR-MFPT. du 16 Novembre 1961, M. AISSY  
Théophile, titulaire du diplôme d'Ingénieur Civil de l'Ecole  
Nationale des Eaux et Forêts de Nancy, est nommé dans le Corps  
National des Officiers-Ingénieurs des Eaux et Forêts, en qua-  
lité d'Inspecteur de 2ème classe, 1er échelon stagiaire à  
compter du 1er Septembre 1965.

M. AISSY est mis à la disposition du Ministre  
du Développement Rural et de la Coopération.

ARTICLE 2.- Les solde et accessoires de l'intéressé sont  
imputables sur le chapitre 308-II, article 1er du Budget  
National, Exercice 1965.

.../...

ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

COTONOU, le 2 NOVEMBRE 1965

Par le Président du Conseil

Chef du Gouvernement,

J. AHOMADEGBE-TOMERIN

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES

Théophile PROLETTI.-

LE MINISTRE DES FINANCES, DES  
AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN

F. APLOGAN.-

LE MINISTRE DU DEVELOPPEMENT RURAL  
ET DE LA COOPERATION

A. DEGBEY.-

ORIGINAL	1
ORD	1
OC	8
FPTAS	1
MFAEP	1
MDRC	2
P	4
DFP	1
DGF	1
DB	1
DC	2
CF	1
TRESOR	1
DI	1
ENSIONS	2
. & For.	2
INTER.	1